

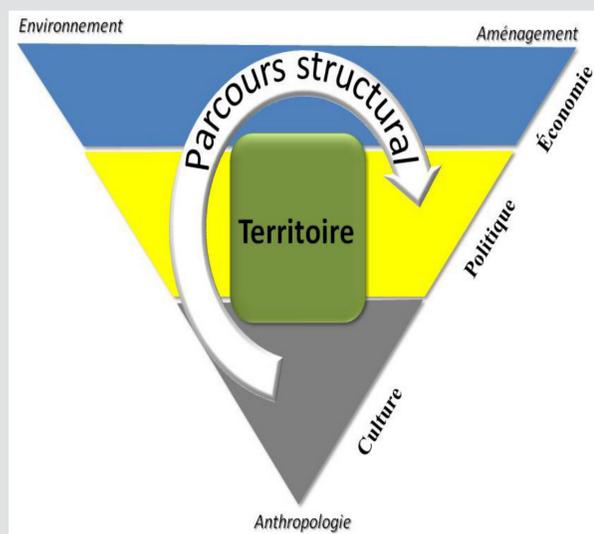
Les Autochtones : Vers un rôle en matière d'aménagement forestier durable

Une approche multidisciplinaire

En ce qui a trait à l'aménagement des territoires autochtones, on peut affirmer que nous avons modifié considérablement la relation culturelle et identitaire entre l'homme et le territoire en opposition aux valeurs ancestrales. Le rôle de planificateur et d'aménagiste depuis la colonisation du Canada est tombé dans les mains d'un **pouvoir politique** ayant des pratiques territoriales divergentes de celles des Premières Nations.

Toutefois, il est possible de modifier nos pratiques en matière d'aménagement afin de tendre la main vers une planification plus soucieuse des **relations identitaires et intrinsèques entre l'homme et le territoire**.

L'urbanisme permet une approche intéressante en matière de la gestion des territoires autochtones, à condition bien entendu, que nous profitons de son caractère **multidisciplinaire**. Les aspects techniques et artistiques de l'urbanisme permettent l'élaboration de modèles d'interventions sur le territoire des Premières Nations afin d'améliorer la qualité de vie et le sentiment d'appartenance. À cela, une compréhension historique et anthropologique du phénomène permet de mieux cerner le **fondement structural du territoire**.



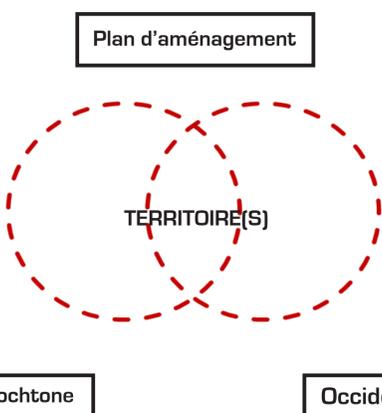
Modèle simplifié de la géographie structurale

Étude de cas (Bloodvein, Manitoba)

Le plan d'aménagement Bloodvein a été proposé en 2011 par la Première Nation Bloodvein située en plein cœur de la **forêt boréale**. Cette réalisation d'une aire d'aménagement de territoire traditionnel a été acceptée par le gouvernement manitobain, sous la bannière du **NPD**. Ce plan vise principalement à protéger le territoire et ses ressources, tout en permettant le développement économique durable.

Dans le document officiel, rédigé par des membres de la Première Nation Bloodvein, on prend soin de définir les principes de « protection » propres à leur culture. Le plan d'aménagement vise ainsi à maintenir un **équilibre** entre l'utilisation de l'eau, la forêt et la terre. De plus, leur territoire détient des valeurs spirituelles et physiques qui méritent d'être protégées. Quant à l'aménagement forestier durable, une zone est réservée à la communauté Bloodvein pour pratiquer cette activité économique afin de créer de l'emploi pour les résidents.

URBANISME : volonté d'agir



ANTHROPOLOGIE : volonté de comprendre un concept par l'entremise de différentes cultures

Une vision holiste du territoire

La relation spirituelle des peuples autochtones avec le territoire est une composante centrale qui permet de donner un sens au type d'occupation territoriale qui en découle.

On définit cette relation entre l'Autochtone et le territoire comme en étant une

d'**osmotique**. Le territoire est considéré comme un « principe de vie » dans lequel on peut comparer la relation de l'homme avec celui-ci comme celle d'un nouveau-né avec sa mère. En fait, comme l'enfant ne peut posséder la matrice de sa mère, il ne peut donc pas posséder le territoire.

L'individu, une fois sorti du territoire, reste imbriqué au territoire et le perpétue. Cette vision a une influence extrêmement importante sur la façon dont les Autochtones « occupent » le territoire. Cela est en partie ce qui explique l'**absence de concept de propriété** dans la culture amérindienne.



La Crise d'Oka (Source : La Presse) : Événement marquant dans l'histoire du Canada ayant comme source un conflit de nature territoriale.



Manifestation à Montréal 16 janvier 2013. Source : The Link Newspaper

IDLE NO MORE...

Des frontières?

Contrairement aux innombrables cartographies européennes retrouvées durant l'époque des Grands explorateurs, la cartographie est un outil absent dans la culture autochtone. Il n'y a donc aucune représentation précise de limites territoriales pouvant être reconnues politiquement et juridiquement. En fait, les frontières des territoires autochtones sont **fluides** et dépendent de plusieurs facteurs au sein de leur mode de vie (chasse, cueillette, etc.).

Ces limites relèvent plutôt de **points de repères et de frontières naturelles**. On peut penser à des ruisseaux, des montagnes, des forêts, etc. Les limites ne s'inscrivent pas dans une logique de propriété, mais suivent des tracés naturels qui correspondent à leur environnement. Comme l'ensemble des Autochtones sont **nomades** et semi-nomades, il convient que leurs « limites » soient, tout comme leurs déplacements, flexibles et s'adaptent au changement.

